

1. Lien privilégié avec la direction de l'école

- Chance de participer avec la direction au plan de développement de l'école
- Participation au développement de la mission / vision éducative de l'école
- Implication dans les projets particuliers de l'école

2. Lien privilégié avec le conseil scolaire

- Chance d'inviter et d'échanger les conseillers scolaires lors des réunions du conseil d'école
- Communication d'élu à élu entre les représentants du conseil d'école et du conseil scolaire

3. Lien privilégié avec les parents

- Chance d'avoir une voix qui porte plus loin que la sienne, en étant le médium de communication officiel des parents auprès de la direction de l'école
- Responsable de la création d'un forum de communication pour les autres parents de l'école, ce qui permet d'être à l'affût des besoins et des attentes des parents

4. Lien privilégié avec le ministère de l'Éducation

- En tant que membre de la FPFA, peut être mis en contact direct avec le ministère de l'Éducation lors de consultations communautaires
- Chance d'être les premiers informés lors de décisions émanant du ministère de l'Éducation